

COMMUNE DE CARNAC
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur l'extension d'un bâtiment ostréicole pour une activité de culture de
microalgues dans la bande littorale des 100 mètres, Anse du Pô

En exécution de l'arrêté municipal n° 2024-303 en date du 11 avril 2024, et en application de l'article L121-17 du Code de l'Urbanisme, il sera procédé à une enquête publique portant sur le permis de construire n° 05603424W0013 au nom de la SARL VALEUR OCEANE représentée par Mme Sabine LAPERCHE, dont le projet concerne l'extension d'un bâtiment ostréicole pour une activité de culture de microalgues.

Mme Anne-Marie CARLIER est désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes en tant que Commissaire enquêtrice par décision n° E24000042/35 du 8 avril 2024.

Les pièces du dossier et un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie de Carnac, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune : www.carnac.fr . Un poste informatique permettant la consultation du dossier sera mis à la disposition du public en mairie de CARNAC pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur un registre dématérialisé sécurisé durant toute la durée de l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5273>

Pendant toute la durée de l'enquête, soit exclusivement **du lundi 10 juin 2024, 14h00 au mercredi 26 juin 2024, 17h00**, toute personne pourra consulter le dossier d'enquête publique en mairie ou en ligne et consigner ses appréciations ou propositions :

- Soit par le biais d'un registre dématérialisé sécurisé accessible : <https://www.registre-dematerialise.fr/5273> . Un lien de redirection sera accessible sur le site de la commune : www.carnac.fr
- Soit par mail à l'adresse suivante enquete-publique-5273@registre-dematerialise.fr . Les observations transmises par courriel seront publiées sur ce registre dématérialisé et donc visibles par tous.
- Soit sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie
- Soit par écrit ou oral auprès de la commissaire enquêtrice lors de ses permanences
- Soit par correspondance (date de réception faisant foi) à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêtrice
Mairie de Carnac
Place Christian Bonnet – BP 80
56341 CARNAC cedex

La commissaire enquêtrice, Mme Anne-Marie CARLIER, tiendra des permanences en mairie de Carnac aux dates et heures suivantes :

- le lundi 10 juin 2024 de 14h00 à 17h00 (ouverture)
- le mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de CARNAC, et sur le site internet www.carnac.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.